

**PROCES - VERBAL DE LA SEANCE
DU LUNDI 20 OCTOBRE 2008**

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le
LUNDI 20 OCTOBRE 2008, à partir de 17 h 30,
sous la présidence de Monsieur FREUND Pascal, Proviseur

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES

- M. FREUND Pascal, Proviseur
- M. BERTIN Jean Jacques, Proviseur - Adjoint
- Mme HUEBER Claude, Agent Comptable
- M. KELHETTER Romain, Chef de Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle, Conseillère d'Education
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée

COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. STOEFFLER Gérard, Professeur
- Mme PERIVIER Claude, Professeur
- M. BUSCHENDORF Olivier, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- M. RUFF Michaël, Professeur
- M. BETSCHA Robert, Professeur
- M. KLEIN Christophe, Adjoint Technique
- Mme MULLER Patrick, Adjoint Technique

COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

- Mme CRONIMUS Francine, Parent d'Elève
- Mme RICHERT Irène, Parent d'Elève
- M. VOGEL Bernard, Parent d'Elève

PERSONNALITES INVITEES

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire

MEMBRES EXCUSES

- M. ZELLER Adrien, Président du Conseil Régional
- M. BETSCHA Robert, Professeur

MEMBRES ABSENTS

- M. OURY Christian, Représentant de la Ville de Saverne
- M. CELIK Cumaali, Représentant de la Ville de Saverne
- Mme MECK Sandrine, Représentante de la Ville de Saverne
- Mme MONZEL Mireille, Adjoint Technique
- M. BERNHARD Philippe, Parent d'Elève
- Mme SCHERNO Jeannine, Parent d'Elève
- Mlle TEUTSCH Tiffany, Elève
- M. RAUCH Baptiste, Elève
- Mlle BARTH Caroline, Elève
- Mlle NONNENMACHER Angéla, Elève
- Mlle BECK Déborah, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h30.

Ordre du jour

- 1- Bilan rentrée 2008
- 2- Rentrée 2009 – Perspectives liées au Bac Pro 3 ans
- 3- Conventions et Contrats
- 4- D.B.M
- 5- Commande Publique
- 6- Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 juillet 2008.

N'appelant pas d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 6 – DIVERS

M. BETSCHA demande si l'on peut commencer l'ordre du jour par les points Divers.

6.1- H.S.E. 2007/2008

Dans le 1^{er} point, M. FEISTHAUER demandait s'il était possible d'avoir un récapitulatif des H.S.E. attribuées aux différents projets pendant l'année scolaire 2007/2008 et quelles étaient les perspectives pour l'année scolaire en cours.

M. FREUND présente le tableau d'attribution des H.S.E. ci – dessous qui montre le montant attribué aux différents projets ainsi que le nombre de personnes concernées sans toutefois les nommer.

INTITULE	NBRE D'HEURES	NBRE DE PERSONNES
Remplacements de courte durée	448	43
Péri-éducatives	52	7
Langue et Culture Régionale	10	1
Projet Finlande	20	2
Mention régionale et semaine franco-allemande	62	2
4e alternance	111	9
3DP6H	54	9
UPI	75	12
Théâtre forum	15,5	2
SST	4	1
LABO	24	1
Atelier bijoux	12	1
GMAO	6	1
Porte Vezouze+roseraie+Maroc+soutien+préparation action formation continue+ suivi de projets + divers projets	131	4
Portes ouvertes+visite entreprise	3	1
Atelier vidéo	30	1
Déléguée aux entreprises	18	1
Coordonnateur bois	10	1
Préparation examens+téléthon+aide aux élèves	75	3
SEGPA + Foire de printemps	5	1
Rencontre sportive	4	1
Soutenance blanche	7	2
Projet "l'habit fait le moine"	113	5
Projet EUROFINS + soutien	30	1
ENTE+TICE+aide aux élèves	107	2
Projet CLEE + soutenance blanche	22	1
MGI	91	7
TOTAL	1539,5	

M. FREUND précise qu'en accord avec l'équipe de direction les heures supplémentaires effectives seront cette année réservées particulièrement au dispositif d'aide aux élèves.

M. FEISTHAUER demande dans quelle mesure les différents projets vont pouvoir être financés.

M. FREUND répond que les collègues qui veulent se lancer dans des projets, doivent préalablement vérifier qu'il existe les moyens disponibles.

6.2- EMPLOI DU TEMPS

M. FEISTHAUER précise qu'un certain nombre de collègues et d'élèves se plaignent d'emplois du temps ou certaines matières sont trop concentrés avec pour exemple 3 heures de français d'affilée ou 6 heures de secrétariat ou de vente et que cette situation pose problème.

M. FREUND répond que ces cas sont rares : Normalement le logiciel est censé refuser de telles propositions. Il convient que les professeurs vérifient les emplois du temps envoyés en juillet et signalent tout de suite ce type d'erreurs afin de pouvoir faire les modifications avant la rentrée.

M. FREUND profite de ce passage par les emplois du temps pour signaler que cette année la période entre midi et deux heures est plus équilibrée pour les différentes classes et que le passage des élèves à la cantine s'en trouve facilité.

6.3- SALLE DE TRAVAIL ET LOCAL SYNDICAL

M. FEISTHAUER transmet une demande de la part des personnels enseignants pour des salles de travail équipées pour recevoir les parents ou pour passer un coup de fil car la salle des professeurs est trop bruyante et il profite de cette demande pour y ajouter un local syndical ou les représentants peuvent recevoir les collègues.

M. FREUND trouve cette demande justifiée et précise que de nouvelles salles sont prévues au moment de la fusion et une fois que l'infirmerie aura déménagé. Pour le local syndical, comme il n'y a rien de disponible M. FREUND propose d'utiliser le local de l'Amicale.

6.4- COMMUNICATION

M. FEISTHAUER demande que les documents qui doivent être utilisés par les collègues soient fournis sous forme de copies (imprimé d'exercice incendie, élections délégués, etc) pour éviter aux professeurs d'imprimer une pièce jointe d'un mail car cela revient plus cher à l'établissement.

M. FREUND est d'accord sur ce point et des mesures seront prises dans ce sens, chaque fois que possible.

6.5- RESPECT DES DELAIS DANS LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. FEISTHAUER demande que les papiers et les pièces pour préparer le conseil d'administration soient transmis dans les délais, il précise qu'il sait que ce n'est pas toujours possible mais rappelle aussi qu'il est délicat de se prononcer sur des pièces que l'on découvre le soir même du conseil d'administration il rappelle aussi que les textes en vigueur prévoient que les pièces soient jointes à la convocation et que le délai peut être ramené au maximum à 1 jour avant le Conseil d'Administration en cas d'urgence.

M. FREUND a demandé à tous les services de veiller à ce que les documents « sensibles » ou complexes soient effectivement systématiquement envoyés avec les convocations.

6.6- PARKING SUR LE SITE JULES VERNE

M. FEISTHAUER demande ou en est le projet de barrière pour le parking du site Jules Verne et il fait part des inquiétudes des collègues en ce qui concerne le manque de place.

M. FREUND répond que la Région Alsace a promis l'installation de la barrière pour le mois de mars 2009 au plus tard. En ce qui concerne le nombre de places, il n'y a pas d'extension prévue et le nombre de places restera limité à moins de rogner quelques places sur le terrain d'EPS, ce qui pose un problème de sécurité pour les cours et les voitures. M. FREUND précise qu'un nouveau tracé va être réalisé au CFA, ce qui permettra de gagner l'une ou l'autre place, mais il n'y en aura guère plus de 14. Il rappelle aussi que l'Antenne de la Région Alsace autorise le stationnement des personnels sur le parking soit environ 10 places que la maison de l'entreprise autorise également le stationnement. Il n'y a cependant pas de nouveau parking prévu au lycée.

6.7- POSTE DU DOCUMENTALISTE

M. FEISTHAUER rappelle la demande faite de garder un ½ poste de documentaliste au moment de la fusion, ½ à partager avec le lycée Leclerc qui a fait une demande dans le même sens. Cette demande a déjà été faite l'année précédente mais le rectorat nous avait indiqué qu'elle était prématurée et donc comme la fusion devrait être effective en 2009 il faut refaire un courrier au rectorat pour demander ce ½ poste.

M. FREUND précise qu'il renverra un courrier dans ce sens au rectorat.

Mme PERIVIER pose la question du nombre de postes d'agents et de personnels d'entretien.

M. FREUND répond que la fusion aura des incidences de ce côté car le nombre des agents est déterminé par un calcul sur la surface. C'est vrai aussi pour les postes de CPE.

6.8- CANTINE BIO

M. FEISTHAUER demande si le service de restauration du lycée compte adhérer au projet de développement de l'alimentation BIO mis en place par la Région Alsace.

Mme HUEBER répond que ce projet concerne déjà 26 lycées. Il faudra bien étudier les modalités à retenir ce projet pourrait s'avérer coûteux, les aides de la Région ne couvrant pas forcément l'intégralité du surcoût. Le risque est une hausse des tarifs. Le problème est encore plus sensible pour la viande et il y a un problème de circuit d'approvisionnement pour une demande régulière.

M. FREUND précise que le lycée a préféré observer dans un premier temps la mise en place du BIO dans les autres lycées avant de s'y lancer éventuellement aussi.

Mme DI LORETO demande où en est le projet CAPS mis en place l'année dernière pour sensibiliser les jeunes à l'équilibre alimentaire à travers un système de couleurs à avoir sur le plateau.

Mme HUEBER rappelle que ce projet doit être accompagné par les enseignants et par le passage d'une diététicienne dans les classes pour présenter le projet.

6.9- TRI SELECTIF

M. BETSCHA demande si le Lycée ne pourrait pas envisager de mettre des poubelles pour le tri sélectif dans les salles de classes.

Mme DI LORETO informe que Mme VINCENT, en lien avec l'Inter C.V.L. (Lycées du Haut Barr et Leclerc) est déjà sur un projet tri sélectif qui va se mettre en place.

M. FREUND informe qu'il existe déjà des tris sélectifs en Salles des professeurs, aux CDI et au service reprographie.

POINT 1 – BILAN RENTREE 2008

LYCEE

M. FREUND présente le bilan de la rentrée 2008.

- Un effectif de 521 élèves pour 585 places
- - un « déficit » d'élèves réparti sur l'ensemble des divisions (un peu plus dans le domaine industriel) mais surtout en bois (BEP et CMFA)
- Une rentrée sans problème majeur mais une réelle difficulté à pallier l'absence de deux collègues par des contractuels et une suppression de poste à l'intendance. Des EDT mieux conçus sur la pause méridienne (meilleure répartition des créneaux 12/13h et 13h/14h)
- Une charge de travail intense des personnels TOS liée aux travaux de l'été
- Un foisonnement de projets (cahier des charges PFE, Vie lycéenne, aide aux élèves)
- des travaux et des projets de restructuration qui avancent, en étroite collaboration avec la Région Alsace
- le projet ministériel de rénovation de la voie professionnelle qui mobilise les esprits car il aura des répercussions sur les postes et sur les élèves et va engendrer de fortes tensions à la rentrée.

M. FREUND passe la parole à M. BERTIN pour l'Aide aux élèves.

M. BERTIN rappelle que le dispositif repose uniquement sur le volontariat des élèves, c'est une aide méthodologique.

Les professeurs peuvent encourager des élèves en difficulté à rejoindre le dispositif mais ne peuvent en aucun cas l'obliger à y aller. Il existe une fiche de saisie entre l'élève et l'équipe pédagogique.

CFA

M. FREUND passe la parole à M. STOFFEL pour le Bilan de rentrée 2008 du CFA.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE DU CFA

STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2008 / 2009

			Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	EFFECTIF CLASSE	EFFECTIF GROUPE
1	CAP Boulanger	420	12		12	
	CAP Poissonnier	420	7		7	19
1	CAP Men Fab	420	20		20	
	CAP MVA	460	10	1	11	31
1	CAP Vente	420	7		7	
	BEP VAM	480	7		7	14
1	CAP Pâtissier	420	15		15	
	CAP Coiffure	400	6		6	21
1	CAP Peintre	420	16		16	
	CAP Inst Sanit	420	10		10	
	CAP Inst Therm	420	6		6	32
1	CAP Maçon	420	27		27	27
1	CAP Men Inst	420	10		10	
	CAP Tailleur P Marb	420	3		3	13
1	BEP MVM	490	12		12	12
1	BAC PRO TMA	700	14		14	
	BAC PRO Com	700	14	1	15	29
1	BAC PRO MVA	750	19		19	19
	Sous Total		215	2	217	217
2	CAP Boulanger	420	11		11	
	CAP Poissonnier	420	7		7	18
2	CAP Men Fab	420	13		13	
	CAP MVA	460	8		8	21
2	CAP Vente	420	14		14	
	BEP VAM	480	9		9	23
2	CAP Pâtissier	420	12	2	14	
	CAP Coiffure	400	10		10	24
2	CAP Peintre	420	7	1	8	
	CAP Inst Sanit	420	7		7	
	CAP Inst Therm	420	3		3	18
2	CAP Maçon	420	18		18	18
2	CAP Men Inst	420	11		11	
	CAP Tailleur P Marb	420	10		10	21
2	BEP MVM	490	15		15	15
2	BAC PRO TMA	700	14		14	
	BAC PRO Com	700	7		7	21
2	BAC PRO MVA	750	20		20	20
	Sous Total		196	3	199	199
BP	BP1 Coiffure	450	15		15	15
	BP2 Coiffure	450	15		15	15
	BP Maçon	450	13		13	13
	BP M Pierre	450	2		2	2
	Sous Total		45	0	45	45
	TOTAL GENERAL		456	5	461	461
	1 BTS NRC		15		15	15
	2 BTS NRC		15		15	15
	Sous Total		30	0	30	30

Pour les classes de premières années :

212 nouveaux apprentis sont inscrits à ce jour contre 221 l'année dernière à pareille époque soit une diminution globale de 4 % des classes de premières années cela doit nous interpeller.

Les effectifs sont faibles dans les classes de : CAP et BEP Vente où nous comptons seulement 12 apprentis pour les deux diplômes contre 26 l'année dernière.

Trop peu d'apprentis en CAP Coiffure nous n'avons inscrit que 6 contrats d'apprentissage

Malheureusement nous avons attendu en vain les inscriptions des nouveaux BP Métiers de la pierre. 2 jeunes se sont manifestés pour le moment, et en CAP 1 TDP MBD nous n'avons que 3 inscrits à ce jour.

La diminution « globale » des inscriptions des premières années a été limitée par l'augmentation des effectifs chez les peintres bâtiment (16 apprentis), en CAP1 les menuisiers fabricants qui sont 20, et enfin les CAP 1 maçons qui sont cette fois ci 27.

Suite à des prospections nous avons inscrit 17 jeunes en 1Bac pro Commerce. L'ouverture du Brevet professionnel Maçon est réussie avec 13 apprentis, et pour la deuxième année, consécutive à sa récente ouverture, nous avons inscrits 14 Bac pro TMA (techniciens menuisiers agenceurs).

Dans les classes terminales et les Brevets professionnels, les effectifs de l'année dernière sont restés inchangés : nous accueillerons 244 apprentis.

Le total général de la structure pédagogique 2008/2009 est donc de 456 apprentis, non compris les deux classes de BTS NRC ouvertes à 30 jeunes.

Globalement sur les deux dernières années les effectifs du CFA sont en augmentation de l'ordre de 3,5% alors que aurions pu espérer 10 %, grâce aux nouvelles ouvertures de classe sur les deux dernières années, (3 X 14 jeunes = 42 soit. 42 /420 apprenants).

Nous devons donc, pour assurer le maintien de toutes nos filières, mener impérativement des réflexions avec nos partenaires des organisations professionnelles pour redéfinir avec eux leurs objectifs de formation.

Mme PERIVIER demande la raison de la baisse des Tailleurs de Pierre.

M. STOFFEL explique qu'une enquête auprès des entreprises est menée et que le CFA attend les réponses. Il faut améliorer les relations avec les entreprises. Les professeurs référents, lors de leur visite en entreprise doivent s'assurer que la prévision faite par le CFA soit la plus proche de la réalité.

Mme DI LORETO signale que pour la plupart des apprentis les entreprises se trouvent à environ 150 kilomètres du CFA de Saverne.

M. HAAS nous signale que certains secteurs comme la construction sont les premiers concernés par la crise financière et qu'elle est particulièrement difficile à être estimée. Il cite l'entreprise KUHN de Saverne qui demande de ne plus recruter et de ne plus embaucher car de nombreux clients annulent ou retardent la commande de matériel faute de crédits. Il nous informe qu'au niveau national il manque 20 à 25 000 mécaniciens agricoles.

M. RUFF signale que cette année s'annonce particulièrement difficile du point de vue du comportement des élèves dans des classes souvent chargées.

POINT 2 – RENTREE 2009 – PERSPECTIVES LIEES AU BAC PRO 3 ANS

2.1- NOUVELLE CONVENTION CFA JULES VERNE – REGION ALSACE 2008-2013

M. FREUND présente la nouvelle convention CFA Jules Verne – Région Alsace 2008-2013 en évoquant les changements

- Un corpus identique pour tous les CFA
(Dispositions générales, Organisation du CFA, Dispositions financières, Modification, renouvellement et durée de la convention)
- Des annexes générales
Règlement comptable et financier , modalités financières générales
- Des annexes particulières à chaque CFA
I : caractéristiques du centre, III : dispositions financières, III bis : coûts des formations
II : carte des formations
I bis : caractéristiques du centre
II bis : fiche des caractéristiques de chaque formation

Les grands principes :

- Le CFA est acteur de la politique régionale de développement et de modernisation de l'apprentissage
- Le CFA et la Région sont partenaires pour mettre en œuvre la formation par la voie de l'apprentissage
- La convention doit traduire nos engagements respectifs et réciproques

L'attente des CFA :

- Une carte des formations cohérente et non concurrentielle
- Une plus grande autonomie de gestion
- La garantie financière de pouvoir engager des investissements

L'attente de la Région :

- Développer et moderniser la formation en apprentissage
- Aménager l'offre de formation en apportant une réponse aux besoins socio-économiques territoriaux
- Optimiser les ressources disponibles pour financer l'évolution des effectifs

Au moyen :

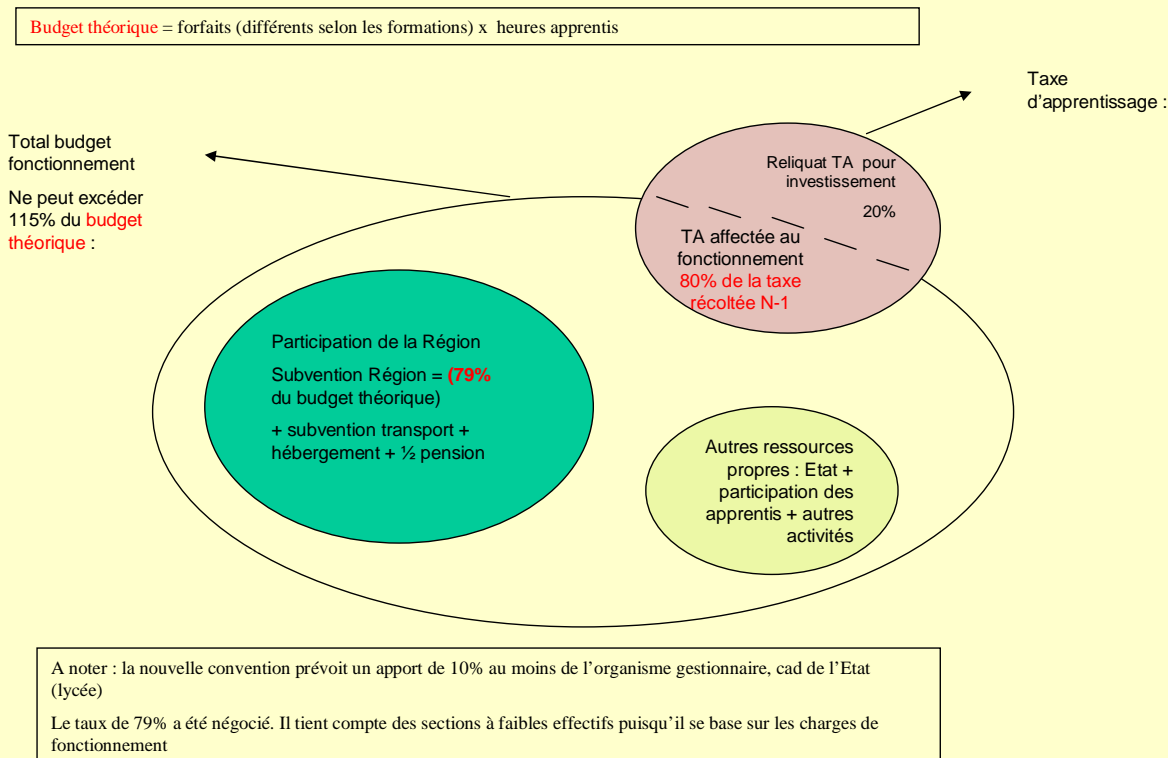
- D'un nouveau mode de partenariat entre la Région et les CFA
- D'objectifs et des indicateurs de réussite partagés

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT

Rappelons que les ressources du CFA ne proviennent pas que de la Région mais aussi :

- de l'organisme gestionnaire (lycée = Etat)
- d'apports extérieurs : participation des apprentis aux frais d'hébergement, locations de salle, autres activités de formation
- de la taxe d'apprentissage
- du F.S.E., parfois

BUDGET CFA année N : que dit la convention ?



Conseil d'Administration du 20 octobre 2008

13

Le mode de calcul de la subvention Région...

- Subvention calculée sur la base de :

Forfaits horaires x heures apprentis x taux de prise en charge régional
A noter : le taux de participation Régional pour la nouvelle convention est de 79% (ancien = 75%) des dépenses théoriques de fonctionnement. Ce taux est fixé en fonction des charges prévisibles de fonctionnement. L'effectif est celui de l'enquête 51 avec ...

- Mise à jour annuelle des forfaits régionaux sur la base des coûts de formation transmis par les CFA pour tenir compte de l'évolution des charges

Ces forfaits ont été revus et sont actuellement plus intéressants pour le CFA Jules Verne qu'ils ne l'étaient avec l'ancienne convention

La nouvelle convention sécurise mieux la trésorerie du CFA ...

- Accélération du rythme de versement des acomptes : 50 / 25 / 25 pour maintenir de bonnes conditions de trésorerie

1er acompte à la fin janvier = 50% de la subvention N-1

2ème acompte à la réception et validation du budget N = 75% de N – montant du 1er acompte solde à la réception du compte financier N-1 = 100% de N – montant des 2 premiers acomptes +- résultat de N-1 (déficit = versement complémentaire ou excédent = déduction)

En contrepartie, la Région propose ...

- Réduction du montant de la réserve de trésorerie = 1 mois de fonctionnement. En cas d'excédent, reversement au fonds régional de péréquation de l'apprentissage

LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

Les CFA souhaitant une plus grande autonomie de gestion ...

- L'investissement devient « libre » dans la limite de 20% de la taxe d'apprentissage collectée

↳ *Sous réserve que le budget de fonctionnement soit équilibré*

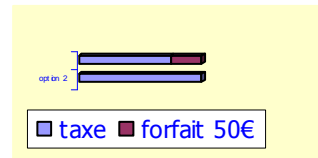
Et une simplification administrative ...

- Suppression de la procédure de dépôt préalable d'un dossier (PPE) à la Région

↳ *Mais le CFA n'est pas dispensé de construire un programme d'investissements pluriannuels raisonné et concerté* la convention offre une garantie de pouvoir renouveler nos équipements ...

- Financement par une subvention régionale forfaitaire = 50€ par apprenti par an

- ↳ Calculée dès le début de l'année civile (effectif rentrée N-1)
- ↳ Versée sur présentation de factures
- Garantie d'investissement = 20 % de la TA :
- ↳ Option 1 = taxe d'apprentissage + forfaits
- ↳ Option 2 = taxe d'apprentissage seulement



Et en cas de « grosses opérations » (montant – durée) ...

- Cofinancement régional possible
- Autorisation de provisionner la taxe d'apprentissage
- ↳ Sous réserve de la présentation d'un dossier préalable étayé

+ DE PARTENARIAT

La Région propose de développer une logique de partenariat et de co-construction des projets ...

- Mise en place de deux référents qualité pour accompagner les CFA dans la définition de leurs projets, notamment dans le cadre de l'élaboration concertée d'un contrat d'initiatives et de progrès (CIP)
- Mise en place d'une procédure d'auto - évaluation
- ↳ Avec l'accompagnement du Rectorat et des référents qualité de la Région (expérimentation en 2007-2008, généralisation en 2008-2009)
- Définition d'objectifs et d'indicateurs de résultats
- ↳ Réalisation de tableaux de bord par les CFA
- ↳ Compilation d'indicateurs régionaux par la Région pour un meilleur pilotage régional et la définition d'objectifs communs
- Définition d'un programme pluriannuel d'actions et de projets par le CFA à partir de son auto - évaluation
- ↳ Dans le cadre de sa propre stratégie et des objectifs régionaux
- ↳ Avec l'accompagnement des référents qualité de la Région
- ↳ Dans le cadre ou pas du contrat d'initiatives et de progrès (CIP)
- ↳ Cofinancement possible de la Région pour les CIP
- ↳ Un seul état récapitulatif annuel des actions menées
- Engagement du CFA à mettre en place une comptabilité analytique
- À être précis et distinct (en termes de comptabilité) sur l'hébergement, la restauration et les transports, sur les autres activités du CFA, sur les reversements de charges imputés par l'organisme gestionnaire
- De manière générale, le CFA s'engage à une grande transparence vis-à-vis de ses partenaires.

Un Conseil de Perfectionnement reconduit dans son fonctionnement et sa composition :

- PR, DA, AC, Région, Rectorat, CMA, CCI, représentants profs + apprentis + parents, et pour la moitié au moins de ses membres, représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés extérieurs au CFA, représentatives au sens du cadre de travail
- le Conseil de perfectionnement est saisi soit pour avis (ouvertures/fermetures, conditions d'admission, organisation de la formation, modalités des relations avec les entreprises, contenus des conventions) soit pour information (recrutement et gestion, situation financière, projet d'investissement, utilisation de la TA, résultats aux examens...).

M. FEISTHAUER s'inquiète de l'accent mis sur les objectifs et les indicateurs de résultats qui avec une comptabilité analytique risquent de mettre en concurrence les filières en fonction de leurs résultats et de leurs coûts.

M. FREUND répond qu'il faut mettre en place des indicateurs de résultats pour observer les évolutions mais qu'il convient bien évidemment de les croiser avec des indicateurs plus qualitatifs. L'équipe éducative ne doit pas craindre les indicateurs de résultats, qui ne restent que des indicateurs parmi d'autres et ne remplacent pas la réflexion commune et collégiale que nous menons ensemble en permanence.

M. FEISTHAUER s'interroge sur les rémunérations prévues pour les représentants des salariés pour les conseils de perfectionnement (article C2 p 22).

M. FREUND répond qu'il s'agit des organisations représentatives au sens du Code de Travail et non des représentants des personnels.

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, les membres du Conseil d'Administration autorisent à 17 voix Pour et 1 Abstention la signature de la nouvelle convention de fonctionnement du CFA Jules Verne – Région Alsace 2008-2013.

2.2- TABLEAU DES EMPLOIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

M. STOFFEL commente le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS 2008/2009

DISCIPLINES	Besoin horaires	Postes gagés				Contractuels		Vacations	HSA	
		Nbre postes	Heures contrats	Divers	Heures gagées	Nbre postes	Heures contrats		HSA CFA	HSA Lycée
Lettres / Histoire	3630	1	504	144		1	648		90	
Lettres / Allemand		1	648			1	648	199		
Vis sociale et pro.						1	648			
Anglais						0,58	324			
Math/Sciences/Electronique	2558	1	648	72		2	1296	157	272	253
Arts appliqués	654					1	648		26	
EPS + SST	716					1	720			
Coiffure	800					1	648	104	20	
Boulangier/Pâtissier	690					1	648		52	
Mécanique autom.	1174	1	648			1	648			
Dessin technique	296	0,17	108		108				38	154
Menuisier	1416	0,33	216		216	2	1296			39
Maçon	814					1	648		186	
Taille de Pierre	748					1	648	120	0	
Peintre	340					0,5	324		10	
Vente/ poissonnier	1227					2	1227		38	
Inst. Sanitaire	324					0,5	324		10	
Gestion- enseig. Jur	603					1	603			
	15990									
		4,5	2772	216	324	18,58	11946	580	742	446

AUTRES PERSONNELS	Contractuel	Postes gagés
Directeur-adjoint	1	
CPE	1	
Secrétariat admin.		1,8
Secrétariat intendance	0,7	
Personnel de service		2
	2,7	3,8

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le tableau des emplois modifié pour l'année scolaire 2008/2009.

Il autorise le Chef d'Etablissement, Directeur du C.F.A. à signer les contrats pris en application de ce tableau ainsi que tout contrat pris pour remplacement, maladie, congé de maternité, accident ou prise de congé rémunérés ou non en application du présent tableau des emplois.

2.3- CONTRAT D'INITIATIVE ET DE PROGRES (CIP) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

M. STOFFEL commente le tableau ci-dessous :

Ordre de priorité	Intitulé de l'action	Objectif(s) de l'action	Descriptif succinct	Budget total de l'action	Financement sollicité
01 A	Soutiens aux apprentis	Soutenir les apprentis en grande difficulté, augmenter les réussites de tous les apprentis : projet A	Mise en parallèle d'un « professeur tuteur en fin de séance ».	30780 €	30780 €
01 B	Soutiens aux apprentis	Soutenir les apprentis en grande difficulté, augmenter les réussites de tous les apprentis : projet B	Mise en place de « projets communs de classes »	0 €	0 €
02 A	Promouvoir la culture et l'ouverture à l'International	Promotion de la culture et ouverture à l'international par des échanges transfrontaliers< ;	Conventions et partenariat avec des institutions ou associations.	13850 €	13850 €
02 B	Promouvoir la culture et l'ouverture à	Projet en mémoire des anciens combattants	Réalisation d'une œuvre en taille de pierre qui sera déposée à Casablanca, en	10550 €	6000 €

	l'International	avec l'Ambassade de France à Casablanca.	mémoire des anciens combattants Marocains.		
03	Informier et communiquer autour de l'Apprentissage	Informations et communications autour de l'Apprentissage et des formations proposées dans le Pays de Saverne Plaine et Plateau.	Révisions : des fiches métiers, du livret d'apprentissage, du site Internet. Communications vers les médias,	4000 €	4000 €
04	Liaison CFA - ENTREPRISES	Amplifier la liaison CFA Maîtres d'apprentissage et valoriser les partenariats.	Organiser les coordinations CFA / M.A. pour l'ensemble des apprentis du CFA et organiser et réaliser les CCF au CFA	45349,91 €	31920
Montant total				104 529.91 €	91 550.00 €

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les six objectifs du Contrat d'initiative et de progrès (CIP) pour le C.F.A. pendant l'année scolaire 2008/2009. Le financement sollicité auprès de la Région Alsace se monte à 91 550,00 €.

2.4- CFA : PROPOSITION D'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE SECTION DE B.T.M.A. PEINTURE A LA RENTREE 2009

Diplôme de niveau 4

Durée totale de la formation : 2 ans, (420h par année au CFA).

Alternances : 12 regroupements d'une semaine par an.

Accès à la formation :

Les candidats doivent justifier d'une période d'activité professionnelle : de deux années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec le diplôme, s'ils possèdent un des diplômes ou titres suivants : BEP, CAP, certifications professionnelles. Au titre de ces deux années, peuvent être prise en compte la durée du contrat de travail de type particulier préparant au diplôme effectuée après l'obtention du diplôme, la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Descriptif :

Le Brevet Technique des Métiers Alsace (BTMA) «Peinture» est un diplôme de niveau IV se préparant dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

Objectif de la formation :

Préparer aux fonctions de chef d'équipe responsable de 3 à 4 collaborateurs.

Structure de la formation :

Production : Acquérir des savoirs et savoir-faire professionnels pratiques et technologiques représentatifs d'une production de haute qualité.

Innovation et commercialisation : Adapter ses méthodes de travail en fonction de la demande du client et du marché.

Gestion des coûts :

- Cerner les composants des coûts.
- Identifier les coûts dans une situation définie.
- Optimiser la gestion des coûts.

Organisation du travail : Organiser son travail et celui de ses collaborateurs pour optimiser la gestion de l'activité.

Animation d'équipe : Mobiliser les hommes et développer leurs capacités.

Langue étrangère : Utiliser des structures simples d'expression dans une langue étrangère et maîtrise un vocabulaire technique de base.

1. Calcul de la subvention régionale

Effectif prévisionnel de la promotion :	12
Volume horaire total de la promotion (cf point 3.e dossier de demande) :	840 h
Total des heures apprenti :	10 080 h
Forfait horaire régional :	6,75 €
Budget théorique de fonctionnement :	68 040,00 €
Coefficient de prise en charge régional (cf. convention) :	80%
Montant maximal de la subvention de la Région :	54 432,00 €

2. Charges supplémentaires liées à l'ouverture de la section :

(prendre en compte les éléments du point 4 du dossier de demande)

	Charges	en %
Augmentation du volume horaire personnel pédagogique liée à l'ouverture :	(a) 840 h	
Coût horaire moyen prévisionnel personnel pédagogique de la section :	(b) 65,00 €	
Total charges supplémentaires "personnel pédagogique" :	(c = a x b) 54 600,00 €	85,2%
Augmentation du volume horaire personnel non pédagogique liée à l'ouverture :	(d)	
Coût horaire moyen prévisionnel personnel non pédagogique de la section :	(e)	
Total charges supplémentaires "personnel non pédagogique" :	(f = d x e) - €	0,0%
Autres charges liées à l'ouverture :		
Variable ; préciser : Liaisons	(g) 1 500,00 €	
Fixe ; préciser : Fournitures pédagogiques et Matières d'oeuvre	(h) 8 000,00 €	
Total autres charges :	(i = g + h) 9 500,00 €	14,8%
Total charges supplémentaires :	(j = c + f + i) 64 100,00 €	100%

3. Recettes supplémentaires liées à l'ouverture de la section :

	Recettes	en %
Organisme gestionnaire (conforme à l'obligation contractuelle) :		0,0%
Taxe d'apprentissage annuelle prévisionnelle par apprenti pour la section :	638,00 €	
Pour information, taxe d'apprentissage par apprenti du CFA sur N-1 :	534,00 €	
Taxe d'apprentissage prévisionnelle totale pour la promotion :		0,0%
Fonds de l'alternance prévisionnel ; préciser :		0,0%
Autres ressources prévisionnelles; préciser :		0,0%
Montant maximal de la subvention de la Région :	54 432,00 €	100,0%
Total recettes supplémentaires :	54 432,00 €	100%

NB : le total des charges supplémentaires n'est pas forcément égal au total des recettes supplémentaires

4. Estimation du coût de la formation

Coût horaire apprenti moyen réel du CFA sur le dernier compte financier :	
Estimation du coût horaire apprenti <u>total</u> de la section à ouvrir :	6,65 €

Après avis du Conseil de Perfectionnement et sur proposition du Chef d'Etablissement, Directeur du C.F.A., le Conseil d'Administration renouvelle à l'unanimité sa proposition déjà formulée au Conseil d'Administration du 13 mai dernier d'ouverture d'une nouvelle section de BTMA Peinture à la rentrée 2009.

Cette nouvelle section de niveau IV serait la continuation logique du CAP Peinture.

POINT 3 – CONVENTIONS ET CONTRATS

3.1- LYCEE – AVENANT AVEC LA SOCIETE ORANGE CONCERNANT L'INTEGRATION D'UN NOUVEAU TELEPHONE DANS LE « CONTRAT DE FLOTTE »

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer l'avenant au Contrat n°0855953 avec la société Orange et prévoyant d'intégrer une ligne supplémentaire pour un portable destiné au Proviseur - Adjoint sur le contrat dit « de Flotte » de l'établissement et ce pour un abonnement de 24 mois à un forfait 1 heure pour 21 euros hors taxe par mois (25,12 € TTC).

3.2- LYCEE – ACTION LYCEENS AU CINEMA : RECTIFICATION DE LA PART IMPUTEE AU « POINT CULTURE »

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la modification apportée à la part « Point culture » destinée à financer l'action « Lycéens au Cinéma » pour l'année scolaire 2008/2009. Celle-ci n'est pas de 2,50 € par séance comme indiquée dans l'acte n°0 du Conseil d'Administration du 3 juillet 2008 mais de 1,50€. La participation demandée aux élèves reste inchangée soit 1 € par séance.

3.3- LYCEE – CONTRAT DE MAINTENANCE DU COMPRESSEUR DES ATELIERS AVEC LA SOCIETE SAFA DE SAVERNE

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer le Contrat de maintenance et de service avec la société SAFO de Saverne du Compresseur des Ateliers remplacé suite à l'incendie survenu en juin 2008.

Il prévoit la maintenance préventive de la centrale d'air à raison d'une visite par an, la garantie sur 5 ans des composants et le remplacement du filtre pour un coût total sur 5 ans de 2 307,00 € hors taxe.

3.4- LYCEE – CONTRAT DE PARTENARIAT LEONARDO AVEC L'AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION DE BORDEAUX

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer le Contrat de Partenariat Leonardo avec l'Agence Europe Education Formation de Bordeaux.

Ce contrat, conclu pour une action se déroulant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2010, prévoit le cofinancement pour 12 mobilités minimum transnationales, soit 16 000,00 €, avec des établissements situés à Bruges en Belgique, Tampere en Finlande et Göppingen en Allemagne.

3.5- LYCEE – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LA VILLE DE SAVERNE

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Saverne utilisés par les Lycées.

Cette Convention, valable un an, concerne l'utilisation éventuelle du stade FETTER par les élèves du Lycée pour l'année scolaire en cours.

La participation financière versée à la ville sera définie de façon à rester dans la limite de celle attribuée à l'établissement scolaire par la Région.

3.6- LYCEE – ADHESION A L'A.R.O.E.V.E.N. (ASSOCIATION REGIONALE DES ŒUVRES EDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'EDUCATION NATIONALE)

Sur proposition du Chef d'Etablissement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le principe de l'adhésion de l'établissement à l'A.R.O.E.V.E.N..

Celle-ci permet de bénéficier de l'aide de l'association pour l'animation de formation des délégués, l'organisation d'un BAFA lycéen, la préparation des sorties pédagogiques et des projets organisés par l'établissement.

Il autorise le paiement de la cotisation qui en découle soit 80 euros par an pour un établissement de 601 à 1000 élèves.

3.7- CFA – LOCATION D'UN PACK MX POUR UN AN AUPRES DE LA SOCIETE NUXIT DE SOPHIA ANTIPOLIS

Le Conseil d'Administration après avis du Conseil de Perfectionnement autorise à l'unanimité la location d'un pack MX (Service E-mails) auprès de la société NUXIT de SOPHIA ANTIPOLIS pour une période de douze mois et ce pour un montant de 35,88 € afin de permettre aux enseignants du C.F.A. de bénéficier d'une adresse de messagerie Internet sur le nom de domaine lycee-verne.fr.

3.8- CFA – CONVENTION AVEC LA CUS DE STRASBOURG POUR L'ACCUEIL D'UN APPRENTI TAILLEUR DE PIERRE

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention avec la CUS de Strasbourg.

Celle-ci règle les modalités d'accueil d'un apprenti Tailleurs de pierre par le C.F.A..

La CUS s'engage à verser un complément horaire de formation correspondant au surcoût entre les frais de formation et la prise en charge de la Région soit 1,40 € pour l'année scolaire 2008/2009 (sur la base de 450 heures annuelles, le montant est de 630,00 €, en cas de départ le montant est calculé au prorata de la durée effectuée).

POINT 4 – D.B.M.

LYCEE

4.1- DBM N°09 ET 10/2008 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°09** de l'exercice 2008 pour information.

Celle-ci ouvre la 1^{ère} enveloppe complémentaire sur crédits délégués du propriétaire au chapitre C/615 pour un montant de **10 000,00 €**

Elle procède aux **ajustements sur les crédits de la MGI et de l'Atelier d'Insertion** :

1 050,97 € sur les crédits du code de gestion SECOR au chapitre J6 ;
-9,26 € sur les crédits du code de gestion SECIP au chapitre J6 ;
1 383,58 € sur les crédits du code de gestion ATINS au chapitre J6.

Cette DM effectue aussi un virement au sein du chapitre 744, en recettes pour un montant de **1 593,15 €** du code de gestion PEDRE au code de gestion ENTRE.

Elle présente aussi au Conseil les modifications opérées par **la décision budgétaire modificative n°10**. Celle-ci effectue un **ajustement de la subvention initiale des crédits délégués par la Région Alsace pour effectuer les réparations urgentes**. Le montant forfaitaire pour le Lycée des métiers est de 12 000,00 € mais le report de l'année 2007 sur les encaissements étant de 6 273,75 €, seuls 5 726,25 € ont été encaissés. Il convient donc de **retirer sur les crédits ouverts 6 273,75 €** au chapitre **C/615/LOCAT** en dépenses et au chapitre **744/74428/LOCAT** en recettes.

Par contre elle procède à l'ouverture sur les mêmes comptes et aux mêmes chapitres de la somme de **10 000,00 € correspondant à la deuxième enveloppe complémentaire sur ces crédits délégués**.

Une somme de **1 454,05 €** est ouverte aux chapitres ZD et ZR sur les crédits correspondant à la **Taxe d'apprentissage hors quota encaissée**.

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

4.2- DBM N°11/2008 POUR VOTE DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°11** de l'exercice 2008 pour vote.

Elle effectue un prélèvement sur les **fonds disponibles du Service général pour 3 000,00 €** pour abonder le compte 6068 du chapitre D pour 1 500,00 € et le compte 6257 du chapitre D pour 1 500,00 €. Elle effectue également un prélèvement sur les **fonds disponibles du Service annexe d'hébergement pour 15 000,00 €** se répartissant entre le compte 615 (code de gestion DISL2) pour 7 000,00 € en fonctionnement au chapitre L2 afin d'assurer la réparation des équipements de la cuisine et le compte ZD/D. pour 8 000,00 € en investissement afin d'assurer le remplacement du lave batterie définitivement hors service, une demande de prise en charge par le Fonds commun du service d'hébergement étant faite auprès de la Région.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

CFA

4.3- DBM N°06 ET 07/2008 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente pour information **les décisions budgétaires modificatives n°06 et 07** de l'exercice 2008 du C.F.A.

Celle-ci ouvre en recettes et en dépenses **la somme de 3 828,20 €** au chapitre N3 pour le **voyage à Paris des apprentis** ;

Elle ouvre également **la somme de 2 615,62 €** correspondant à la **Convention avec les Amis des Roses** pour la réalisation de sculpture par les Tailleurs de pierre (chapitre 60, compte 6013, **code de gestion AMROS**) ;

Elle procède à l'ouverture **des sommes de 2 252,25 € et de 3 182,40 €** correspondant à des **subventions de la Région pour la section des Peintres (SRPEI) et la section des Maçons (SRMAC)** sur le chapitre 64, compte 642 (Rémunérations des enseignants) ;

La **somme de 794,00 €** correspondant à une **subvention ANFA (Fabricants d'Automobiles)** est ouverte au compte 6068 (chapitre 60).

Enfin la **somme de 21 500,00 €** correspondant à une **subvention Région pour dotation forfaitaire d'équipement (code de gestion SRDFE)** est ouverte en recette et en dépense sur chapitre ZD et ZR.

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

4.4- DBM N°08/2008 POUR VOTE DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°08** de l'exercice 2008 pour vote du CFA après avis conforme du Conseil de Perfectionnement.

Celle-ci ouvre en dépenses les **crédits qui correspondent au complément de la subvention de fonctionnement Région intégrant les nouveaux forfaits pour un total de 65 938,32 euros** :

9 099,62 € au compte 6013 ;

9 600,00 €	au compte 60212 ;
1 000,00 €	au compte 60611 ;
2 000,00 €	au compte 60612 ;
200,00 €	au compte 6063 ;
300,00 €	au compte 60641
8 048,00 €	au compte 6067 ;
622,39 €	au compte 6068 ;
3 500,00 €	au compte 615 ;
300,00 €	au compte 6186 ;
6 500,00 €	au compte 623 ;
1 700,00 €	au compte 6257 ;
-23 740,00 €	du compte 6251 (SRLCE) ;
40,00 €	au compte 631 ;
1 778,31 €	au compte 641 ;
-12 650,00 €	du compte 642 ;
23 740,00 €	au compte 642 ;
2 500,00 €	au compte 6444 ;
200,00 €	au compte 6451 ;
600,00 €	au compte 6458 ;
30 600,00 €	au compte 6454 ;

Elle ouvre des **crédits d'équipement pris sur les 20% de la Taxe d'Apprentissage** pour les montants suivants (**code de gestion EQPTA**) en fonctionnement pour un montant de **46 263,50 €**

12 527,17 €	au compte 6067 ;
13 127,07 €	au compte 6068 ;
570,00 €	au compte 613 ;
19 159,26 €	au compte 615 ;
880,00 €	au compte 6288

En investissement la somme de 32 648,50 € toujours prise sur la Taxe d'apprentissage au chapitre ZD.

Elle opère un virement entre chapitres de la somme suivante :

3 767,40 €	du chapitre 61/compte 615/PPERS au chapitre ZD/D./PPERS.
-------------------	--

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

4.5- CFA : INDEMNITES DES PERSONNELS DE DIRECTION ET DE GESTION POUR LE 2EME SEMESTRE 2008

Après avis favorable du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le versement des indemnités prévues par les textes au bénéfice des personnels de Direction et de gestion du C.F.A. de Saverne pour le deuxième semestre 2008 et ce pour un montant total de 2 607,78€.

4.5- CFA : INDEMNITES DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE 2EME SEMESTRE 2008

Après avis favorable du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le versement d'un complément indemnitaire au bénéfice des personnels de secrétariat et d'entretien du C.F.A. de Saverne dont la liste est jointe en annexe pour le deuxième semestre 2008 pour un montant total de 594,00 €.

POINT 5- COMMANDE PUBLIQUE

Mme HUEBER propose au vote les modifications des montants de l' EPCP 2008 (Etat Prévisionnel de la Commande Publique) et les états prévisionnels de la commande publique.

5.1- LYCEE – MODIFICATION DE L'EPCP 2008

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2008 du Lycée résultant des modifications opérées depuis le Conseil d'Administration précédent.

La somme de 10 000,00 € correspondant à la 1^{ère} enveloppe Région sur « Crédits délégués du propriétaire » est ouverte à la rubrique « MOP ».

La répartition interne des différentes rubriques est modifiée en abondant les lignes passées en négatif à partir des lignes dont le disponible au 1^{er} octobre est largement excédentaire par rapport au prévisionnel, le tout cadrant avec le montant du budget (hors les sommes non comprises dans l'EPCP).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2- CFA – MODIFICATION DE L'EPCP 2008

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2008 du C.F.A. résultant des modifications opérées depuis le Conseil d'Administration précédent.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Pascal FREUND, proviseur

